

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

CONVOCATION DU 30 MARS 2017

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Madame Nicole ROBERT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

PRESENTS :	Maire :	Mme ROBERT Nicole		
	Adjoints :	M. CORVELLEC Yvon Mme DEWEZ Colette	Mme TAQUET Monique M. CLIN Christophe	M. PIELS Benoît
	Conseillers :	M. REMISE Claude Mme LHERMITTE Annie Mme DAMAY Nathalie	M. THIENPONDY Patrick Mme VAN HEES Monique Mme GRENETTE Adeline	Mme GALLOT Claudine Mme CHIROT Eliane M. PACOT Benjamin
ABSENTS		Mme WOODHEAD	donne procuration à	Mme GALLOT Claudine
EXCUSES :		Lindsay	donne procuration à	M. CLIN Christophe
		M. AGOSTINI Benoit		
		M. LEVEL Serge		

ABSENTS :

Est élu(e) secrétaire de séance : Mme DAMAY Nathalie

1 – ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Délib. n° 2017/04/06 – 22)

Vu la délibération en date du 7 mai 2015 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme,

Monsieur Yvon CORVELLEC expose le projet de PLU

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CORVELLEC et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de donner** un avis favorable au projet de révision du plan local d'urbanisme présenté et sa transmission aux personnes publiques associées pendant une période de 3 mois avant sa mise à l'enquête publique.

La présente délibération sera transmise à :

- ◇ M. le Sous-Préfet de Senlis,
- ◇ M. le Préfet du Département de l'Oise,
- ◇ M. le Directeur Départemental du Territoire de l'Oise,
- ◇ M. le Président de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers,
- ◇ M. le Président du Conseil Régional,
- ◇ M. le Président du Conseil Départemental,
- ◇ M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- ◇ M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Thelle et Ruraloise en charge du schéma de cohérence territoriale,
- ◇ Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine,

- ◇ M. le Président de la Chambre d'Agriculture,
- ◇ M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- ◇ M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- ◇ Mmes et M. les Maires des Communes limitrophes,
- ◇ Administration Régionale Sanitaire de Picardie,
- ◇ Autres Personnes Publiques Associées.

2 – DIVERS

NÉANT

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 H 08.